

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 JUIN 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 26 JUIN, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation :** 19 juin 2024

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Robert LECOCQ, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Frédéric MILLAC, Marie-Claire NEAUD, Jean Leopold SIWENANA, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Christine DALLA VALLE, William JACQUILLARD.

**MEMBRES EXCUSES :**

Nathalie DURANDET, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR.

**POUVOIRS :**

Nathalie DURANDET À François NEBOUT,  
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,  
Mallory PEYRONAUD À Jérôme GRIMAL,  
Hassen SFAR À Christophe MONTEIRO.

**MEMBRE ABSENT :**

Louis-Adrien DELARUE.

Madame Sandra BISBAU a été nommée secrétaire de séance

## N° 2024-081- Economie commerce - modification d'une date ouverture dominicale 2024

La liste des dimanches pour lesquels il est autorisé une ouverture des commerces de détail a été arrêtée lors du conseil municipal du 19 décembre 2023.

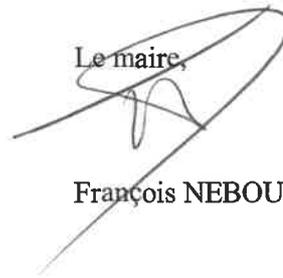
Cette liste peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Suite à la consultation des commerçants de la commune, notamment l'association Soyaux Shopping, ces derniers ont demandé une modification des dates des ouvertures dominicales soit l'ouverture des commerces de détail le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024, correspondant au Black Friday, à la place du dimanche 08 décembre 2024

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve** le changement de la date de dérogation au repos dominical dans les commerces de détail de la ville telle que mentionnée ci-dessus et donc la modification de la délibération 2023-161

**Fait et délibéré en mairie, le 26 juin 2024.**

Le maire,



François NEBOUT